



1874

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 4 juillet 2006



Direction de la Cohésion Sociale
et du développement Durable

Bureau de l'Environnement
et du Développement Durable

**INSTALLATIONS CLASSÉES
POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT**

CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte, sur le fondement de l'article 34 du décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifié relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, à la S.A. « **ONYX Nord Normandie** », siège social : 18-20 rue Henri Rivière, Le Trident, BP 91013 à ROUEN (76171), de sa déclaration du 6 juin 2006 de reprise l'installation de valorisation (tri, conditionnement et transfert) de déchets recyclables, pré-triés issus des collectes sélectives d'ordures ménagères et de déchets industriels banals et commerciaux ainsi que de la plate-forme destinée aux déchets industriels et ménagers spéciaux situées sur la zone industrielle Nord de la commune d'**AMIENS**, parcelles cadastrées section KT n° 39 à 41, 47, 51, 103p et 135, précédemment exploitées par la S.A. « **AUBINE ONYX** » et réglementées par l'arrêté préfectoral du 16 avril 2002.

Pour le préfet et par délégation :
L'attachée, adjointe au chef de bureau,



Amélie CATTEAU

Copie adressée à :

- ⇒ Madame le maire d'**AMIENS**
- ⇒ Monsieur le directeur régional de l'industrie, de la recherche et de l'environnement de Picardie
- ⇒ Madame PERRON, inspectrice des installations classées
- ⇒ Monsieur LEMAIRE, inspecteur des installations classées
- ⇒ Madame la directrice départementale de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des affaires sanitaires et sociales de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'agriculture et de la forêt de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme